

Tribunal criminel de Rumine

Procès de la Frontière

QUESTIONS AU JURY

Les Jurés sont priés de répondre aux questions suivantes :

1. La Frontière est-elle responsable de la mort d'une ou plusieurs personnes qui tentaient de franchir le Mur de Berlin entre le 13 août 1961 et le 9 novembre 1989 ?
2. La Frontière, plus particulièrement matérialisée par le mur de séparation entre Israël et la Cisjordanie, incite-t-elle à la haine et/ou à la discrimination entre les peuples d'Israël et de Palestine ?
3. La Frontière, plus particulièrement matérialisée par le mur de séparation entre Israël et la Cisjordanie, abaisse-t-elle et/ou discrimine-t-elle les populations palestiniennes d'une manière qui porte atteinte à la dignité humaine ?
4. La Frontière entre le Maroc et l'Espagne dans l'enclave de Melilla est-elle responsable de la mort de vingt-trois personnes le 24 juin 2022 ?
5. La Frontière contribue-t-elle à causer la mort de milliers de personnes en Mer Méditerranée ?
6. La Frontière agit-elle avec intention ?
7. Dans l'hypothèse où il aurait été répondu par la positive aux questions précédentes, adhérez-vous aux réquisitions du Ministère public ?

La Présidente :
Elisabeth Chappuis